

COOP'INFOS 06 N°15 spécial mandataires 20 novembre 2017

Une seule adresse ad06@occe.coop

Brèves essentielles!

SOMMAIRE N°15 - Affiliation 17/18 – CRF gestion 16/17 – Cahiers numériques et Libre Office –
Ressources et dépenses des coopératives – Assurances des biens – Manifestations scolaires

>> Destinataires: Directrices/teurs, mandataires des coopératives. Transférer à tous les collègues.

AFFILIATION & PRELEVEMENT

Dans l'espace réservé du site OCCE 06, s'affilier en ligne. L'avez-vous fait ? La couverture du contrat MAIF-MAE prend effet après enregistrement de l'affiliation.

Montant de l'affiliation prélevé le 1^{er} décembre.

(si vous avez retenu ce mode de paiement, vérifier l'approvisionnement du compte).

LE COMPTE RENDU FINANCIER

de votre gestion CRF 2016-2017 : une obligation règlementaire impérative. A adresser très vite à l'OCCE si vous ne l'avez pas fait. Les **délégations de signatures** sur le compte bancaire ne pourront être ni maintenues ni modifiées si le CRF n'est pas enregistré (joindre le relevé banque au 31/8/2017).

CAHIERS NUMERIQUES COMPTA+

1. Difficultés de saisie ? peut être erreur de programme (Open Office ?) ATTENTION : ces cahiers (V3-2017) sont conçus pour fonctionner uniquement avec la dernière version de **LIBRE OFFICE** téléchargé dans l'espace réservé.
2. cahier numérique régie-coop de classe (mode déconcentré seulement) >> à télécharger (toujours avec LIBRE OFFICE) dans votre espace puis communiquer le fichier à vos collègues

RELEVÉ bancaire du 31 aout 2017

1. la comptabilité 2017-2018 commence avec le **solde du dernier relevé au 31 /8/2017**
2 Les instructions ont été données pour réintégrer les espèces restées disponibles dans les classes.
3 Avez –vous diffusé à vos collègues les deux tutoriels expliquant le mode d'organisation possible de la coopérative (centralisé ou déconcentré ?)
>>à télécharger..à partir du cahier numérique

RESSOURCES DE LA COOPERATIVE

Extrait de la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008.

A lire attentivement

« 2. Financement des coopératives scolaires

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de don et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres.

La coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, du département ou de la région des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement ».

DEPENSES DE LA COOPERATIVE

Elle ne doit pas supporter les dépenses de fonctionnement ni, a fortiori, d'installations ou équipement, prévues pour les activités et enseignements obligatoires.

ASSURANCE DES BIENS

Le contrat collectif MAIF-MAE* souscrit pour la couverture des activités des coopératives scolaires couvre **les biens dont les coopératives occe sont propriétaires** (facture au nom de la coopérative scolaire occe, dépense inscrite dans la comptabilité, registre d'inventaire)
(* **notre contrat ne peut couvrir les biens acquis par la commune (jeux, équipement informatique ou autres équipements..) qui restent propriété de la commune.**

MEMO : Vous envisagez d'organiser **une manifestation scolaire**, hors temps scolaire, dans **le cadre associatif** de la coopérative scolaire? >> site www.occe06.com démarches, procédures, consignes, documents types .
Vous avez besoin **d'aide pour la comptabilité** de la coop >> une équipe occe à votre disposition (rdv téléphonique) ou courriel.

Office Central de la Coopération à l'École – OCCE 06 – 23 Rue Canavèse 06 100 NICE – tél 04 93 80 99 52 www.occe06.com

- Bulletin COOP 'INFOS SPECIAL MANDATAIRES N°15 du 20 novembre 2017 -